

COMMUNE D'ARDON

Nombre en exercice : 14
Nombre de présents : 10
Votants : 14



Envoyé en préfecture le 08/06/2024
Reçu en préfecture le 08/06/2024
Publié le
ID : 045-214500068-20240528-2024033-DE

SÉANCE DU 28 MAI 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 mai 2024 s'est réuni le 28 mai 2024 à 20 heures 00 Salle du Conseil, sous la présidence de Jean-Paul ROCHE, Maire.

Membres présents : Jean-Paul ROCHE, André RAIGNEAU, Anne REAU, Sylviane MENIE, Nathalie GERBEAUD-LEDRU, Stéphanie BOPP, Karine LE, Denis COLLART (arrivée à 20h10), Line LECRON et Sébastien SIEMIENIEC.

Membres excusés ayant donné un pouvoir :

Marc VILLAR ayant donné pouvoir à Denis COLLART, Gaël VERRIER donne pouvoir à Sylviane MENIE, Anne-Marie TURBAT donne pouvoir André et Rodolphe NASSIET donne pouvoir à Nathalie GERBEAUD-LEDRU

Début de séance : 20h00

Fin de séance : 22h05

Secrétaire de séance : Nathalie GERBEAUD-LEDRU

MISE A JOUR DU REGLEMENT DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MERCREDI

Rapporteurs : Jean-Paul ROCHE, Maire et Sylviane MENIE, Adjointe

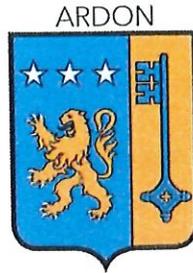
Madame MENIE explique que le Conseil Municipal doit valider la mise à jour du règlement de fonctionnement de l'accueil périscolaire du mercredi. Ce projet a été validé par la commission Ad hoc en date du 14 mai 2024, et entrera en application dès la rentrée de septembre 2024.

Elle explique que de nouveaux critères d'admission et de priorité seront mis en place et que sous condition de postes pourvus, la capacité d'accueil passera de 40 à 60 enfants dès la rentrée prochaine.

Monsieur le Secrétaire Général précise qu'un courrier sera adressé aux parents ayant déposé une demande d'inscription afin de les informer de ces changements à venir. L'objectif étant qu'ils confirment l'inscription avant validation définitive.

COMMUNE D'ARDON

Nombre en exercice : 14
Nombre de présents : 10
Votants : 14



Envoyé en préfecture le 08/06/2024
Reçu en préfecture le 08/06/2024
Publié le
ID : 045-214500068-20240528-2024034-DE

SÉANCE DU 28 MAI 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 mai 2024 s'est réuni le 28 mai 2024 à 20 heures 00 Salle du Conseil, sous la présidence de Jean-Paul ROCHE, Maire.

Membres présents : Jean-Paul ROCHE, André RAIGNEAU, Anne REAU, Sylviane MENIE, Nathalie GERBEAUD-LEDRU, Stéphanie BOPP, Karine LE, Denis COLLART (arrivée à 20h10), Line LECRON et Sébastien SIEMIENIEC.

Membres excusés ayant donné un pouvoir :

Marc VILLAR ayant donné pouvoir à Denis COLLART, Gaël VERRIER donne pouvoir à Sylviane MENIE, Anne-Marie TURBAT donne pouvoir André et Rodolphe NASSIET donne pouvoir à Nathalie GERBEAUD-LEDRU

Début de séance : 20h00

Fin de séance : 22h05

Secrétaire de séance : Nathalie GERBEAUD-LEDRU

TARIF ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MERCREDI

Rapporteurs : Jean-Paul ROCHE, Maire et Sylviane MENIE, Adjointe

Monsieur le Maire et Madame MENIE expliquent que pour faciliter les recrutements à venir, la commune a fait le choix de sortir des déclarations d'accueil collectif de mineur et qu'elle ne percevra plus la dotation de la Caisse d'Allocations Familiales annuelle.

Le Conseil Municipal doit approuver la mise à jour du tarif pour l'accueil périscolaire du mercredi à hauteur de 18 € la journée. Celui-ci comprend le goûter, le repas du midi et l'accueil de 07h30 à 18h30.

Ce tarif a été validé par la Commission dédiée en date du 14 mai 2024.

Il est précisé que ce nouveau tarif entrera en vigueur à compter de la rentrée de septembre 2024 et que les parents concernés seront informés par courrier afin qu'ils puissent confirmer leur volonté d'inscrire leur enfant.